



Mairie de St-Julien

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le vingt-neuf mars deux mille dix-sept s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Présents : BERARD Jacky, CASERTA Carole, FABRE Nancy, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents : BERMOND Gilbert (procuration donnée à Alain PASCAL), KORTZ Sylvain (procuration donnée à Carole CASERTA), SCHNEYDER Laëticia (procuration donnée à Jacky BERARD), SERRI Jean (procuration donnée à Jean-Pierre GAUTHIER).

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 15h15

Approbation du compte-rendu du Conseil en date du 17 février 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte administratif du lotissement Chante-Duc

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	328 829,63 €
Total des recettes de fonctionnement :	328 829,63 €
Résultat de fonctionnement 2016 :	0 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	332 349,01 €
Total des recettes d'investissement :	312 761,73 €
Résultat d'investissement 2016 :	- 19 587,28 €

Affectation de résultat Budget Lotissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2017 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2017 est	- 38 007,17 €
Couverture de financement au 1068, budget 2017 est de	0 €

Le compte administratif du budget « lotissement » est adopté à l'unanimité des conseillers présents. Le Maire était absent de la salle du Conseil pour cette discussion du CA « lotissement ».

Approbation du Compte de gestion du lotissement Chante-Duc

Le compte de gestion du budget lotissement, communiqué par le trésorier, est conforme au CA correspondant. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Vote du budget 2017 du lotissement Chante-Duc

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	336 217,68 €
Total des dépenses de fonctionnement :	336 217,68 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	351 390,85 €
Total des dépenses d'investissement :	351 390,85 €

Le Budget 2017 du Lotissement Chante-Duc est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Programme de travaux de l'ONF pour l'année 2017

Comme chaque année, l'ONF nous communique une proposition de travaux qu'elle suggère de réaliser pour la commune sur son territoire. La proposition pour 2017 est d'un montant important, et ne semble pas susceptible d'être fractionnée en deux parts indépendantes, ce qui permettrait de choisir une des deux opérations et de rester dans des limites d'engagement financier raisonnable. Le Maire indique que la proposition ONF devrait être rediscutée avec l'agent ONF, et propose au Conseil de surseoir à la décision. Elle pourrait être prise après avoir rencontré M. GRUIT. B. VIALET fait remarquer qu'il a pour sa part procédé à des travaux d'entretien importants dont il pourrait être tenu compte. Le Conseil décide de ne pas confier pour le moment à l'ONF les travaux proposés, compte tenu de leur montant, et demande au Maire de prendre contact avec M. Gruit pour obtenir des informations supplémentaires.

Vote des indemnités du Maire et des Adjointes

Suite à la nouvelle revalorisation du point d'indice de la Fonction publique, une instruction préfectorale vient de parvenir en Mairie concernant les indemnités des Maire et des Adjointes. Les délibérations votées précédemment (2014 pour le Maire et février 2016 pour les adjoints) par le Conseil municipal mentionnent la référence à l'indice terminal 1015 de la Fonction Publique.

Le Préfet précise que la délibération fixant le montant des indemnités doit faire référence uniquement à « *l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique* ».

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer à nouveau sur ce point.

Proposition du Maire acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Convention d'occupation d'un terrain par SyME 05

Le SYME 05 a envisagé d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le territoire communal. L'emplacement suggéré est situé sur l'aire du Beauchêne, à proximité du magasin de Pays.

Une convention est proposée à la commune, qui autorise l'installation et la mise en service de ce matériel.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette Convention avec le SyME 05.

Après quelques explications complémentaires, concernant les modalités de fonctionnement de la borne (liaison téléphonique par ligne fixe obligatoire, pour permettre le règlement par carte bancaire, et puissance installée suffisante pour permettre un rechargement en une heure typiquement), le Conseil donne son accord au Maire pour qu'il signe la convention avec SyME 05 (unanimité).

Madame FABRE indique que le coût d'une recharge est inférieur à 5 €, et que lorsque l'utilisateur dispose d'une carte d'abonnement achetée pour une somme modique dans le département (12€), le coût de la recharge sera de 2€ environ.

Subventions 2017 demandées par diverses associations

Le Maire indique que comme chaque année, la commune est sollicitée pour accorder des subventions diverses. Cette année, il a déjà reçu des demandes de « La Truite du buëch » (80€), de Solidarité paysanne (200€), de l'ADMR, que la commune subventionne habituellement à hauteur de 600€.

Le Conseil donne son accord pour que ces subventions soient versées à ces organismes. Solidarité paysanne a, selon la règle, mis à disposition un rapport de ses activités pour l'année 2016.

Cotisations 2017

L'AMF a envoyé un avis de cotisation pour l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de France 05. Le montant demandé est de 129,21 € pour 2017. Le Conseil autorise le Maire à régler cette adhésion.

Enfin, le SIVU a demandé pour 2017 que les communes adhérentes versent une contribution de 4,5 € par « habitant DGF ». Le Maire indique au Conseil que le SIVU a des difficultés à verser à son chargé de mission un salaire mensuel, même modeste, compte-tenu de la diminution drastique des subventions accordées.

Lors du Conseil d'Administration du SIVU, le Maire a, comme plusieurs autres intervenants, indiqué qu'il

devenait essentiel de résoudre le problème posé par ce chargé de mission, indispensable au fonctionnement du SIVU, mais qui pourrait peut-être obtenir une rémunération par une autre filière (contact entre la Présidente du SIVU et M. SPAGNOU, député-maire de Sisteron, entre autres).

Le Conseil accepte que soit versée la cotisation demandée par le SIVU (unanimité des présents et représentés).

Demande de subvention 2017 pour le goudron

Le Conseil Départemental a demandé au Maire de faire connaître rapidement les dépenses qu'il envisage de faire pour l'entretien des routes goudronnées.

Les entreprises habituelles, Colas et Routière du Midi sont venues sur le territoire communal le lundi 27/03 et le mercredi 29/03 pour établir les devis des travaux de goudronnage que le commune veut entreprendre en 2017. Ces devis sont parvenus en Mairie ce vendredi 7 avril en matinée.

Le Maire détaille aux conseillers le contenu de ces devis, et indique que le goudronnage d'une partie importante de la route de Vaunières va coûter à la commune près de 25 k€. D'autres opérations de réfection, en particulier autour de la Mairie, ont été également chiffrées. Il demande au Conseil de l'autoriser à demander au Département une subvention de 20 k€, pour les opérations de goudronnage les plus indispensables.

Le Conseil accorde cette autorisation au Maire (unanimité des présents et représentés).

Renouvellement du certificat électronique de JVS Mairistem

La Mairie doit demander à la société Mairistem le renouvellement du certificat électronique. Le logiciel Mairistem permet au secrétariat de Mairie de communiquer avec la Préfecture et avec la trésorerie par voie numérique. Le Maire précise qu'il y a quelques difficultés avec cette application, mais qu'il lui semble préférable de continuer à fonctionner avec Mairistem, même si tout n'est pas parfait.

Le Conseil autorise le renouvellement du certificat électronique.

La séance est levée à 16h30